



## Travailleurs au noir mandatés par le propriétaire

Par **Paschat**, le **01/07/2024** à **17:20**

Bonjour ,après avoir signé mon bail avec l'agence; lors de l'état des lieux d'entrée les wc ne fonctionnaient pas et le volet roulant de la pièce à vivre non plus . L'agence avec laquelle j'ai signé le bail m'a envoyé une entreprise avec pignon sur rue pour faire les travaux.

La propriétaire de l'appartement s'est opposée à l'entreprise de l'agence et depuis deux mois je n'ai ni wc ni store qui fonctionnent correctement .La propriétaire a fait intervenir des gens au black , à ce jour ça ne fonctionne toujours pas et je ne veux pas que ces gens reviennent chez moi car ils n'ont aucune assurance si ils font des dégats ce qu'ils ont commencé à faire. Puis je m'opposer à ce que ces travailleurs au noir interviennent chez moi sans assurance RC pro. L'agence ne maitrise plus les intervenants.

Que puis je faire pour avoir des réparations réalisées dans de bonnes conditions.  
Vous remerciant par avance de m'éclairer à ce sujet

Par **Pierrepaulejean**, le **01/07/2024** à **19:42**

bonjour

comment savez que ces "ouvriers" font du travail dissimulé ?

Par **Paschat**, le **01/07/2024** à **19:56**

C'est la propriétaire qui nous l'a dit de vive voix . Vous imaginez l'angoisse s'ils reviennent sans RC pro ...si ils ont un accidents chez nous ,s'ils continuent à détériorer l'appartement . Il n'y a pas de facture rien qui prouve qu'ils sont venus

Par **Pierrepaulejean**, le **01/07/2024** à **20:18**

vous pouvez faire courrier en RAR au propriétaire en lui demandant de faire procéder aux réparations en urgence par une entreprise solvable et de vous transmettre l'attestation d'assurance

si les WC ne fonctionnent pas, vous mentionnez que le logement n'est pas décent et que vous informez les services d'hygiène de votre commune

Par **Paschat**, le **01/07/2024** à **20:27**

Je vous remercie pour votre retour , n'ayant pas l'adresse de la propriétaire mais son nom et celui de l'agence .Faut -il que j'adresse le courrier AR à l'agence à l'attention du propriétaire .

Par **Pierrepauljean**, le **01/07/2024** à **21:14**

oui

vos faites le courrier libellé au nom de MME x c/o agence y